



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Accueils de loisirs



Automne 2024



du lundi 21
au vendredi 25
octobre 2024

3-15 ans

 Nombre de places limité

Pré-inscriptions en ligne
du 20 au 29 septembre


**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL


ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de la Somme

La CAF participe au financement de ces accueils de loisirs.

Dates et lieux

Du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2024

Sur les sites de Gueschart, Le Crotoy, Ailly-le-Haut-Clocher

Pré-inscriptions : du 20 au 29 septembre



Horaires

9 h -> 12 h | 14 h -> 17 h

Accueil demi-pensionnaires :
de 12 h à 14 h

Accueil et départ échelonnés :
8 h -> 9 h | 17 h -> 18 h

Navette

Sur réservation à l'inscription

Possibilité de navette sans supplément

(lignes et horaires consultables sur l'Espace citoyen)

Restauration

Sur réservation à l'inscription

3,80 € le repas

Activités

Chaque jour, des activités variées adaptées à l'âge des enfants sont proposées sur place ou en extérieur.

Thèmes automne 2024 :

Ailly-le-Haut-Clocher

L'Univers de Tim Burton

Gueschart - Harry Potter

Le Crotoy - Le Monde

imaginaire à travers les contes



Groupes

Les enfants sont répartis dans des groupes selon leur tranche d'âge :

Petits* -> 3 à 5 ans

Moyens-> 6 à 9 ans

Grands -> 10 à 15 ans

*accueil possible dès 2 ans si l'enfant est scolarisé.

À prévoir dans le sac

Une gourde et des vêtements adaptés aux conditions climatiques. Pour les petits : un change et, si besoin, le doudou pour la sieste.

Les goûters sont fournis (boissons comprises).

Nota : les vêtements doivent être identifiés au nom de l'enfant.



Tarifs

Tarifs Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Tarifs Extérieurs

Quotient familial	Tarif de base semaine	Tarif après déduction CAF**	Tarif de base semaine	Tarif après déduction CAF**
≤ à 458 €	50 €	32,5 €	70 €	52,5 €
459 € à 724 €	54 €	36,5 €	74 €	56,5 €
725 € à 900 €* 725 € à 900 €*	58 €	40,5 €	78 €	60,5 €
≥ à 901 €	62 €		82 €	
Repas*** / jour	3,80 €	3,80 €	3,80 €	3,80 €

* Quotient familial CAF de référence : 900 €, valeur octobre 2023

** Allocataires de la CAF de la Somme uniquement. Aide aux loisirs (AL) de 3 € 50 / jour / enfant ou de 1,50 € / demi-journée

*** 3.80 € quel que soit le quotient familial et le lieu de résidence

Pré-inscriptions

Les pré-inscriptions sont ouvertes du **vendredi 20 septembre à 9 h au dimanche 29 septembre 2024 à 23 h** sur l'Espace citoyen.
Rendez-vous sur : www.ponthieu-marquenterre.fr

Les pièces obligatoires suivantes vous seront demandées :

- le dossier d'inscription périscolaire et/ou extrascolaire 2024/2025, sauf s'il a déjà été fourni
- la copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile et extrascolaire couvrant l'enfant
- la copie du carnet de vaccination de l'enfant ou une attestation de vaccination par le médecin traitant

Attention : les réservations seront possibles sous réserve de la validation de la pré-inscription.

Paiement

Les réservations se font à la semaine et sont validées une fois le paiement reçu.

Les moyens de paiement acceptés sont :

- le paiement en ligne par CB sur l'Espace citoyen

Et, auprès de la direction périscolaire de l'école de votre enfant ou sur rendez-vous au siège social à Rue

- les chèques (à l'ordre du Trésor Public)
- les chèques ANCV et CESU
- les espèces

En cas de non paiement une semaine avant le début des accueils de loisirs, la réservation est annulée.



Pré-inscription en ligne sur l'Espace citoyen



La démarche se fait en trois étapes.
Sur www.ponthieu-marquenterre.fr, cliquez sur le bloc Espace citoyen sur la barre latérale droite.

Étape 1 : la pré-inscription

Connectez-vous ou créez votre espace et cliquez sur inscription administrative.

Étape 2 : la réservation des jours de présence et des repas

Une fois la pré-inscription validée par le service, vous recevez un courriel.

Cliquez sur réserver annuler, puis sur le nom de l'enfant pour définir les jours de présence et réserver les repas correspondants.

> Répétez autant de fois les étapes 1 et 2 que vous avez d'enfants à inscrire.

Étape 3 : le paiement à réception de la facture

La facture correspondant à l'ensemble de vos réservations est éditée après la fin de la période d'inscription (la mise en ligne de la facture vous sera notifiée par courriel). Celle-ci doit être réglée une semaine avant le début des accueils de loisirs.

Vous avez besoin d'aide pour effectuer cette démarche en ligne ?

Nous pouvons vous accompagner.

Pour cela, contactez le service Scolaire Périscolaire Enfance Jeunesse.

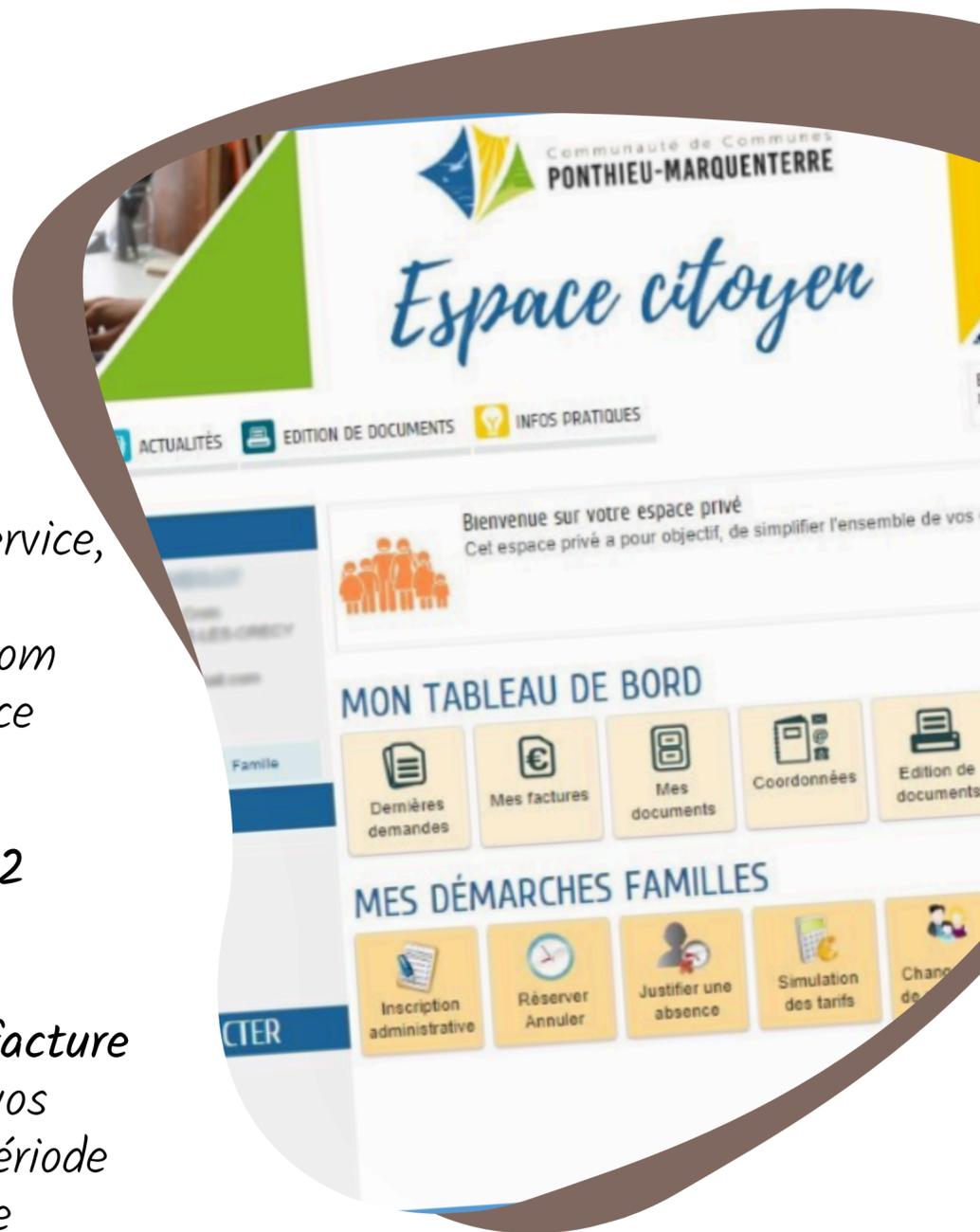
Contact : Service Scolaire Périscolaire Enfance Jeunesse

 33 bis, route du Crotoy - 80120 Rue

 03 22 27 22 76

 centresdeloisirs@ponthieu-marquenterre.fr

 www.ponthieu-marquenterre.fr



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE